



Politique relative aux bénévoles

Rédigée en juillet 2018

Merci de faire du bénévolat auprès de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada. Grâce à votre soutien, nous sommes en mesure d'aider les enfants et les jeunes les plus vulnérables du Canada.

À propos de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada et de Stand Up For Kids

La Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada est le principal organisme de bienfaisance de notre pays qui se consacre à l'amélioration de la vie des enfants et des jeunes qui grandissent dans le système de protection de l'enfance. Nous recueillons et accordons des fonds et offrons un large éventail de programmes et de services à fort impact qui soutiennent plus de 24 000 jeunes vulnérables chaque année. Stand Up for Kids est notre campagne nationale pour la protection de l'enfance, qui vise à changer l'avenir des enfants les plus à risque du Canada - ceux qui ont été victimes de violence, de négligence et d'abandon.

Nous savons qu'en aidant ces jeunes à surmonter leurs traumatismes et à briser le cycle pour les générations futures, ils acquièrent la force et la résilience nécessaires pour créer toute une vie de succès imparables. Ils dépendent de nous. Nous comptons sur vous. Joignez-vous à nous et aidez les enfants les plus vulnérables du Canada à briser le cycle et à se définir une vision d'un avenir réussi. Pour en savoir plus, consultez le site cafdn.org



Politique relative aux bénévoles

1.0 Bénévolat à la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada

Le bénévolat est une façon profondément gratifiante de redonner aux personnes les plus vulnérables de nos communautés. Depuis notre création en 1979, les bénévoles de la FAEC nous ont aidés à fournir un soutien aux jeunes qui ont affaire au système de protection de l'enfance, qui ont du mal à comprendre leur propre valeur, et qui font face à de nombreux obstacles à la réussite en raison de l'impact traumatique de la violence, de la négligence et de l'abandon.

À la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada, nous croyons que nos bénévoles ont un grand cœur. Année après année, lors de nos événements, au bureau ou ailleurs, notre incroyable équipe de bénévoles est à nos côtés et travaille sans relâche pour aider à recueillir des fonds essentiels, à organiser des événements exceptionnels ou à soutenir des programmes importants pour les enfants et les jeunes dans le besoin. Certains sont avec nous depuis de nombreuses années, d'autres viennent d'arriver en tant que nouveaux membres enthousiastes. Tous sont une source d'inspiration.

1.1 Politique générale sur le recours aux bénévoles

La Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada accepte et encourage la participation des bénévoles à tous les niveaux de l'organisme. Tous les bénévoles et le personnel sont encouragés à aider à la création de rôles productifs et significatifs dans lesquels les bénévoles pourraient servir, ainsi qu'à encourager le recrutement de futurs bénévoles.

1.2 Définition d'un bénévole

La Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada doit créer des descriptions de postes bénévoles spécifiques avant de procéder à la sélection des bénévoles. À moins d'une mention expresse, un « bénévole » est une personne qui exécute de son plein gré la description de poste qui lui a été confiée sans attendre de rémunération. Bien que la FAEC ne reconnaisse pas les bénévoles comme des employés, elle comprend et applique la nécessité de les respecter comme tels. Par conséquent, les règles et les attentes de l'organisation s'appliquent aux bénévoles lorsqu'ils font du bénévolat auprès de la FAEC.



Politique relative aux bénévoles

1.0 Bénévolat à la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada

1.3 Droits des bénévoles

- Être apprécié et respecté en tant que membre de l'équipe.
- Recevoir une mission de bénévolat qui correspond à vos compétences, vos intérêts et votre expérience.
- Recevoir une description du rôle et des heures de contribution convenues.
- Recevoir des conseils et une formation pour votre rôle spécifique
- Recevoir des conseils, un retour d'information, des encouragements et de la reconnaissance de la part du personnel.

1.4 Responsabilités des bénévoles

- Aborder votre rôle de bénévole avec enthousiasme, honnêteté et ouverture d'esprit.
- Poser des questions pour vous assurer de bien comprendre un rôle ou une tâche avant de l'accepter.
- Effectuer vos tâches de manière efficace et demander de l'aide lorsque vous en avez besoin.
- Participer à toute formation offerte par la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada.
- Respecter la confidentialité
- Fournir un feedback positif ou constructif au personnel et suggérer des améliorations ou des changements pour votre rôle
- Prévenez le personnel de la FAEC dès que possible si vous n'êtes pas en mesure de remplir un engagement bénévole.



Politique relative aux bénévoles

2.0 Politiques et code de conduite des bénévoles

Sauf indication contraire, ces politiques s'appliquent à tous les bénévoles de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada.

2.1. Représentation de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada

Lorsqu'ils travaillent bénévolement pour la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada, les bénévoles doivent tenir compte de l'ampleur de leurs actions et de leurs commentaires alors qu'ils travaillent avec du personnel extérieur. Les bénévoles ne peuvent pas parler à la presse, à moins d'avoir obtenu l'autorisation préalable de la FAEC. Les bénévoles sont tenus d'agir en tant que représentants de la FAEC, tel qu'indiqué dans l'étendue de leur description de tâches bénévoles.

2.2 Conflit d'intérêts

Dans certaines situations, les activités et intérêts personnels et/ou professionnels d'un bénévole peuvent être perçus comme étant en conflit avec ceux de la FAEC. Il incombe au bénévole d'identifier et de signaler tout conflit d'intérêts possible ou réel. Si le bénévole craint qu'il y ait un conflit d'intérêts, il est prié d'en faire part au personnel de la FAEC.

2.3 Confidentialité

Les bénévoles sont responsables du maintien de la confidentialité de toutes les informations exclusives et/ou privilégiées concernant le personnel, les clients, les fournisseurs ou les autres bénévoles auxquelles ils sont exposés dans le cadre de leurs fonctions.

2.4 Tenue des dossiers

Un système de dossiers sur chaque bénévole sera maintenu et suivi, y compris les dates de service, les postes occupés, les tâches effectuées, l'évaluation du travail et les récompenses reçues.

2.5 Utilisation et droits d'auteur des documents de la FAEC

Il est interdit d'utiliser le site Web de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada à des fins de promotion commerciale personnelle ou de toute autre publicité. La FAEC se réserve tous les droits et privilèges relatifs à son logo, ses graphiques, son endossement et sa propriété, qui ne peuvent être utilisés sans le consentement des autorités organisationnelles compétentes.



Politique relative aux bénévoles

2.0 Politiques et code de conduite des bénévoles

2.6 Utilisation de caméras/enregistreurs vidéo

Veuillez respecter la vie privée des invités à tous les événements de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada (et des organismes associés) si vous prenez des photos/vidéos de nos événements. Certains invités peuvent s'identifier comme des personnes qui ne veulent pas que leur image soit enregistrée et porteront un élément d'identification.

*Joe Carter Classic

Les photos/vidéos de et/ou avec les célébrités sont strictement interdites. Les demandes d'autographes sont également interdites. Les bénévoles doivent respecter le fait que les célébrités sont des invités.

*Célébration des fêtes de fin d'année

Pour le respect de la vie privée et la protection des enfants pris en charge qui participent à cet événement, l'utilisation d'appareils photo ou de magnétoscopes avec les enfants est strictement interdite. Les bénévoles sont invités à prendre des photos d'eux-mêmes et du lieu de l'événement.

2.7 Résolution des conflits / Règlement des différends

Si un conflit survient entre des bénévoles, les parties impliquées doivent d'abord communiquer directement l'une avec l'autre dans une tentative respectueuse de parvenir à une compréhension mutuelle. S'il n'est pas possible de parvenir à une résolution raisonnable, le bénévole peut d'abord demander la médiation du personnel de la FCAE et, si nécessaire, du directeur du développement communautaire. Si un conflit implique des invités et/ou des clients, le bénévole doit les diriger vers un membre du personnel de la FCAE. Les bénévoles doivent signaler immédiatement et discrètement au personnel de la FCAE toute plainte émanant d'invités et/ou de clients.

2.8 Renvoi d'un bénévole

Les bénévoles qui ne respectent pas les règles et procédures de la FCAE ou qui ne remplissent pas leur mission de manière satisfaisante peuvent être renvoyés. Tant que le bénévole n'a pas eu l'occasion de discuter des raisons d'un éventuel renvoi avec le personnel de la FCAE, aucun renvoi de bénévole n'aura lieu. Avant de discuter du renvoi avec un bénévole, le personnel de la FCAE est tenu de demander la consultation, l'aide et l'approbation du directeur du développement communautaire.



Politique relative aux bénévoles

2.0 Politiques et code de conduite des bénévoles

2.9. Raisons du renvoi d'un bénévole

Les motifs possibles de licenciement peuvent inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants : une faute grave ou une insubordination ; être sous l'influence de l'alcool ou de drogues ; le vol de biens ou le mauvais usage de l'équipement ou du matériel de l'organisme ou de ses fonds ; l'abus ou le mauvais traitement des membres de la communauté, des bénévoles ou des collègues ; le non-respect des politiques et des procédures de la FCAE; le non-respect des directives données par le personnel de la FCAE; parler à la presse sans l'autorisation expresse préalable de la FCAE; donner une fausse image de la FCAE à ses partenaires de la communauté ; ne pas respecter les normes de performance physique ou mentale; prendre des photos/vidéos d'enfants pris en charge lors d'événements ; prendre des photos/vidéos de célébrités et/ou demander des autographes lors de tournois de golf ; ne pas accomplir de manière satisfaisante les tâches assignées. Le renvoi immédiat n'aura lieu que dans les circonstances les plus graves. Le personnel de la FCAE et le directeur du développement communautaire conseilleront le bénévole ensemble.



Politique relative aux bénévoles

3.0 Gestion des bénévoles

3.1 Recrutement

Le recrutement des bénévoles de la FCAE se concentre sur trois stratégies principales : 1) le site Web de la FCAE et les médias sociaux ; 2) les entreprises donatrices ; 3) la recommandation par l'entreprise, le personnel de la FCAE, la famille ou les amis. Le recrutement général de bénévoles se fera sur une base continue, tandis que le recrutement ciblé pour des postes dans le cadre d'un projet ou d'un programme spécifique se fera au besoin. La Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada veillera à ce que l'équité et l'accès soient reflétés dans les méthodes de recrutement. La FCAE a l'intention de placer le bénévole dans des domaines qui correspondent à ses intérêts, dans la mesure du possible. Des descriptions de poste écrites pour les bénévoles seront élaborées et transmises aux bénévoles sélectionnés.

3.2 Sélection et entrevue

Les bénévoles seront sélectionnés au moyen d'un formulaire de candidature en ligne afin de déterminer leur expérience, leur aptitude et leur intérêt. En fonction du poste à pourvoir, les bénévoles pourront passer une entrevue. Les entretiens seront menés par téléphone ou en personne.

3.3 Orientation

Tous les bénévoles recevront une aide d'orientation générale sur la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada, y compris des sujets tels que notre mission et notre vision, et les domaines d'intérêt de la Fondation. Les bénévoles recevront également une orientation spécifique sur les objectifs et les exigences du poste de bénévole assigné.

3.4 Formation

Les bénévoles recevront une formation spécifique pour leur fournir les informations nécessaires à l'exécution de leur mission. Le calendrier et les méthodes d'exécution de cette formation seront jugés appropriés en fonction de la complexité et des exigences du poste et des capacités du bénévole.



Politique relative aux bénévoles

3.0 Gestion des bénévoles

3.5 Rétroaction des bénévoles

La Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada apprécie la contribution des bénévoles et souhaite s'assurer qu'ils sont satisfaits du rôle qui leur est confié. Des commentaires informels seront recueillis de façon continue. Des sondages sur la rétroaction des bénévoles seront administrés après chaque événement ; les renseignements recueillis seront examinés et intégrés aux processus de planification et de prise de décision futurs. Les bénévoles sont encouragés à s'adresser au personnel de la FCAE en tout temps s'ils ont un problème ou une préoccupation.

3.6 Reconnaissance et appréciation

Tous les membres du personnel travaillant avec des bénévoles sont encouragés à mettre en place des méthodes de reconnaissance du travail des bénévoles de manière régulière tout au long de l'année. Ces méthodes de reconnaissance informelle devraient aller d'un simple « merci » à l'intégration des commentaires des bénévoles dans les processus de planification et de prise de décision, en passant par la reconnaissance publique des efforts des bénévoles. Pour souligner et récompenser la contribution des bénévoles à la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada, une soirée d'appréciation des bénévoles aura lieu chaque année pendant la Semaine nationale de l'action bénévole, avec des rafraîchissements légers, des activités amusantes, y compris la présentation du Bénévole de l'espoir.

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant notre politique en matière de bénévolat, veuillez communiquer avec info@cafdn.org.